



Cumul activite à tps partiel entre fonction publique et secteur p

Par **zouzou11009**, le **23/01/2013** à **17:21**

Bonjour,

Titulaire dans la fonction publique hospitalière à tps partiel, je souhaiterais exercer à tps partiel en secteur privé. Mon employeur me réponsds que ce n'est pas possible; je viens de trouver sur le site "service-public.fr"le décret 2007-658 qui me semble affirmer le contraire. Merci de m'apporter une réponse.

Par **amajuris**, le **23/01/2013** à **18:13**

bjr,

le décret auquel vous faites allusion parle bien dans ses articles 2 et 3 d'activités accessoires et énumère limitativement ces activités.

en outre l'article 4 du dit décret requiert l'autorisation de l'autorité qui vous emploie.

cdt